

Vivre l'aventure d'un Summer Camp 4 à 5 mois aux Etats-Unis ou au Canada

New York...Colorado...Québec...

Devenez
Camp Counselor
YMCA



L'Alliance nationale des YMCA France, est une association reconnue d'utilité publique depuis 1948, immatriculée sous le numéro IM075100375, œuvrant pour la jeunesse.

MISSION

Organiser, planifier et animer des activités intérieures et extérieures dans le centre YMCA

Intervenir en appui à l'organisation et à la réalisation des différentes activités : *tennis, randonnée pédestre et équestre, canoë, basket-ball, volley-ball, course d'orientation, activités de team building, activités artistiques etc...*

Accompagner les jeunes dans leur développement personnel et favoriser leur intégration sociale

Accueillir des groupes
Participer à la vie et à la maintenance des centres

CANDIDATER

Etre âgé(e) de 21 à 25 ans
Très bon niveau d'anglais requis
BAFA/BAFD ou expérience en animation souhaité

1 / Adresser par mail :

- ◆ Le dossier d'inscription complété et signé, en anglais
- ◆ Un CV et une lettre de motivation en anglais

2 / Si votre candidature est retenue :

- ◆ 3 références (2 professionnelles et 1 de la famille)
- ◆ 1 copie du casier judiciaire

MODALITES

LE PLACEMENT COMPREND

- ◆ 16 semaines + 4 semaines de vacances possibles pour profiter de la vie américaine !
- ◆ Frais de dossier du visa J1.
Extension de séjour/visa non possible
- ◆ Logement dans les Summer Camps en pension complète
- ◆ Suivant les camps, compter au moins 4 000 dollars de salaire pour 16 semaines
- ◆ Base horaire : 40h/semaine environ, 4—6 jour/semaine.
- ◆ Assistance 24h/24h et 7j/7j aux USA.

A votre charge

- ◆ Transport et vol international aller-retour
- ◆ Assurance assistance et annulation qui peuvent vous être proposées par l'Alliance

Une assurance assistance est obligatoire!



DEROULE DE L'INSCRIPTION

- ◆ Sélection des candidats sur dossiers
- ◆ Entretien téléphonique
- ◆ Validation du recrutement auprès du Summer Camps choisi
- ◆ Confirmation de l'inscription envoyée par mail au candidat
- ◆ Paiement des frais de dossier (non remboursable une fois l'inscription confirmée d'un montant de 10% du montant du dossier) et des frais de placement pour valider l'inscription définitivement
- ◆ Formation de 2 jours obligatoire : frais de transport remboursés à hauteur de 50 euros par participant, sur justificatif.

Frais de placement

A partir de 1700 euros
(assurance non comprise)

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

L'inscription au programme de Camp Counselor de l'Alliance Nationale des YMCA France implique l'acceptation des clauses des Conditions Particulières de Vente.

RESPONSABILITE DE L'ALLIANCE : L'Alliance nationale des YMCA France (l'Alliance), est une association reconnue d'utilité publique depuis 1948, immatriculée sous le numéro IM075100375 œuvrant pour la jeunesse, organisant des séjours de jeunes en France et à l'étranger, proposant des assurances et prestations liées à ces activités.

TARIFS : les tarifs proposés sont établis TTC et en fonction des données suivantes : coût de l'organisme partenaire étranger (l'Alliance ne peut être tenue responsable des changements de prix de ses partenaires étrangers en cours d'année). Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au bulletin d'inscription/contrat de vente ne peut faire l'objet d'une majoration.

INSCRIPTION ET PAIEMENT : Frais de dossier : 10% du montant des frais de placement. Ces frais ne sont pas remboursables, quelle que soit la raison. Pour que l'inscription soit considérée comme ferme, le bulletin d'inscription doit être retourné à l'Alliance, dûment complété et signé par le participant majeur et accompagné des documents demandés, d'une autorisation de débit de carte bancaire du montant représentant les frais de placement, et les acomptes et montants du placement indiqués dans l'échéancier inscrits sur le bulletin d'inscription/contrat de vente. D'autres prestations peuvent nécessiter un prépaiement pour en garantir la réservation et/ou le prix. Le règlement des frais de placement ainsi que les frais de dossier doivent être réglés dès l'acceptation du placement par le prestataire partenaire et l'Alliance nationale des YMCA France.

INSCRIPTION TARDIVE : Pour toute inscription à moins d'un mois du départ, il sera demandé au participant un supplément afin de couvrir les dépenses supplémentaires engendrées par le traitement en urgence, non remboursables, d'un montant de 100€. L'Alliance ne pourra garantir l'acceptation de l'inscription si elle lui parvient hors des délais acceptés par le partenaire étranger.

ASSURANCE INDIVIDUELLE : L'Alliance peut couvrir chaque participant au programme de Camp Counselor par une assurance individuelle santé, rapatriement et responsabilité civile, valable sur le territoire étranger pendant la durée du séjour. Les Conditions générales des assurances souscrites sont adressées au participant lors de son inscription. Nous portons une attention particulière aux frais médicaux pouvant être élevés dans certains pays et cette assurance est adaptée aux séjours proposés par l'Alliance. Si le participant souhaite choisir une autre assurance, il est impératif d'adresser à l'Alliance, avec le bulletin d'inscription, un certificat d'assurance en français et en anglais détaillant les couvertures et garanties ainsi que les contacts. Pour un séjour en Europe, le participant devra se munir de la carte Européenne auprès de la Caisse de Sécurité Sociale. L'Alliance propose également une assurance annulation, en option.

ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. L'Alliance conseille de souscrire une assurance annulation car celle-ci émanant d'un participant entraîne le règlement de frais variables selon la nature du séjour et la date à laquelle il intervient. L'Alliance se réserve le droit de facturer en sus les frais engagés pour effectuer les réservations, frais bancaires, et frais supplémentaires éventuellement retenus par les prestataires partenaires étrangers si celui-ci le prévoit dans ses propres conditions. Les frais de dossier resteront acquis à l'Alliance ainsi que les frais d'inscription tardive en cas d'annulation quel qu'en soit le motif. Les conditions de remboursement, suivant la date d'annulation sont indiquées dans le bulletin d'inscription. Moins de 30 jours du départ toutes les sommes dues ou versées seront acquises à l'Alliance.

L'Alliance ne peut être tenue responsable du défaut d'enregistrement ou de présentation des clients au lieu de départ du voyage aérien ou au lieu de commencement de leur programme occasionnée par : un retard d'acheminement ou de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre même s'il est le résultat d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers – la non présentation des documents d'identification et/ou sanitaires nécessaire au voyage ou la présentation de documents non valables ou périmés – tout retour anticipé pour quelque cause que ce soit, tout séjour commencé étant entièrement dû – toute prestation incluse dans le forfait et non utilisée par le participant.

ANNULATION DU FAIT DE L'ALLIANCE : si par suite de circonstance imprévues et impérieuses (grève, hostilités, épidémies, cataclysme, ou autre impossibilité majeure) l'Alliance se voit obligée d'annuler tout ou partie du programme, ceux-ci pourront valider leur inscription pour une date ultérieure ou un autre programme Camp Counselor équivalent aux mêmes dates ou de demander le remboursement des sommes déjà versées.

MODIFICATION DU SEJOUR DU FAIT DU PARTICIPANT INSCRIT : Toute modification demandée par le participant doit être signifiée par écrit, le cachet de la poste faisant foi. Cette modification ne pourra être prise en compte qu'en fonction des possibilités des partenaires étrangers et leurs disponibilités. A plus de 30 jours avant le départ, elle entraînera des frais administratifs forfaitaires de 100€. A moins de 30 jours avant le départ, l'Alliance pourra facturer un montant supérieur, en fonction des frais engagés auprès de ses partenaires étrangers. En cas de raccourcissement du séjour pour motif personnel ou médical par le participant, les frais de voyage de retour seront à la charge du participant. Aucun remboursement ne sera fait par l'Alliance de quelque prestation que ce soit.

MODIFICATION DU FAIT DE L'ALLIANCE : pour des raisons indépendantes de sa volonté, L'Alliance peut être amenée à remplacer un lieu de Camp Counselor par un autre afin de permettre le maintien du programme dans des conditions similaires ou équivalentes à celles prévues initialement. Si en cours de séjour, les prestations prévues ne pouvaient être fournies dans les conditions spécifiées par la fiche programme, l'Alliance proposerait des prestations de remplacement de qualité semblable ou supérieure à défaut, le remboursement des prestations non fournies.

CONFIRMATION DU SEJOUR PAR L'ALLIANCE : Au plus tard, 30 jours avant le départ, les participants reçoivent par courrier électronique une confirmation de leur programme, accompagnée de toutes les informations et documentations nécessaires au bon déroulement du placement. Nous vous conseillons de ne réserver vos transports qu'une fois la réservation du programme validée par l'Alliance avec les dates et horaires précisées. Il est également recommandé de réserver un billet modifiable et remboursable.

DISCIPLINE ET RESPONSABILITE DES PARTICIPANTS : Bonne conduite et tenue vestimentaire correcte sont exigées, un guide du Camp Counselor est remis à chaque participant et un formation au départ, obligatoire, de deux jours, permettent aux participants de suivre ce programme dans des conditions optimales . En cas d'infraction à la législation en vigueur dans le pays (vol dans la famille, le centre, dans une boutique, au sein du groupe, détention ou consommation de drogues/alcool/tabac etc...) ou mauvaise conduite (indiscipline, irrespect, violence, dégradation de matériel) ou comportement psychologique anormal ou mauvais esprit caractérisé d'un participant, le partenaire étranger, en accord avec l'Alliance, se réserve le droit de procéder à son renvoi à tout moment, en avisant les parents ou responsables ; les frais de rapatriement, de justice, de téléphone, de déplacement d'un responsable, sont à la charge des participants ou de leurs parents/tuteurs. L'adaptation à un nouveau cadre de vie nécessite souvent quelques jours. Toute difficulté rencontrée par le participant pendant le séjour doit être impérativement signalée au responsable local et au responsable Counselor de l'Alliance Nationale des YMCA France qui sont à même d'évaluer la nature de la difficulté et d'agir en conséquence dans les plus brefs délais.

Les retards de livraison ou dommages causés aux bagages des participants pendant le voyage sont pris en charge par la compagnie de transport qui en a la responsabilité et qui versera, s'il y a lieu, une indemnisation. Pendant le placement, les biens personnels des participants restent sous leur responsabilité directe. Aucune indemnisation n'est prévue en cas de perte ou de vol, et il est conseillé de ne partir avec des objets de grande valeur (bijoux, appareils multimédia...). Dans le cas d'un prêt par l'Alliance nationale des YMCA France d'un appareil photo ou tout autre matériel permettant de réaliser des prises de vue et vidéos dans les conditions prévues, le participant en est responsable. Un montant de caution sera prévu, dans le cadre du contrat et remis une fois le matériel restitué, dans lequel celui-ci a été confié au participant.

FORMALITES : Tout participant ne possédant pas les pièces requises ou en possession de pièces non conformes, se verra systématiquement refoulé à la frontière par les autorités d'immigration, entraînant de ce fait des complications multiples d'ordre administratif et financier. L'Alliance nationale des YMCA France ne pourra pas être tenue pour responsable des conséquences de l'absence ou de la non-conformité des documents nécessaires à la sortie du territoire. Cette responsabilité est du ressort du participant. La garantie en cas d'annulation ne couvre pas l'absence ou la non-conformité des papiers nécessaires au passage des frontières au moment du départ. Pour les ressortissants français, un passeport en court de validité et valable 6 mois après la date de retour est obligatoire et se conformer aux exigences des autorités compétentes.

Pour un séjour aux USA, les participants devront se munir d'un passeport biométrique. Selon le pays de placement, les visas sont pris en charge par le prestataire étranger, se conformer aux informations de la fiche programme.

SANTE, ALLERGIES ALIMENTAIRES : Sur le bulletin d'inscription, il est impératif de bien noter les remarques particulières concernant la santé. Des renseignements faux ou dissimulant une maladie ou des incidents graves de santé peuvent entraîner un rapatriement aux frais du participant, le placement restant dû intégralement.

Toute allergie alimentaire ou remarque particulière concernant la santé doit nous être signalée au moment de l'inscription et sa nature devra être clairement décrite et accompagnée d'un certificat médical, en anglais. Dès réception de ce document, celui-ci sera transmis à nos organisateurs locaux. L'Alliance se réserve le droit de refuser un participant par principe de sécurité.

Tout traitement médical devra faire l'objet d'un certificat du médecin traitant accompagné d'une photocopie de l'ordonnance, en anglais. S'il est accepté, le participant conserve l'entière responsabilité, et ne pourra pas en cas d'accident, mettre en cause celle des différents prestataires : l'Alliance, les responsables locaux. En cas de rapatriement pour quelque cause que ce soit, il ne peut être prétendu à aucun remboursement de la partie du placement non effectuée.

RECLAMATION : Toute réclamation doit nous être adressée par courrier avec AR au plus tard 1 mois après la fin du séjour. En cas de litige : Après avoir saisi notre organisation et à défaut de réponse satisfaisante, il sera possible de saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

UTILISATION DE L'IMAGE : L'Alliance peut être amenée à prendre des photos des participants afin de les utiliser pour illustrer ses différents supports (blogs de séjours, brochures, site internet...), sauf avis contraire du participant. Cet avis devra être précisé sur le bulletin d'inscription dans la rubrique prévue à cet effet. Photos non contractuelles. Crédits photos : alliancenaionaledesymcafrance – photos des camps utilisées avec l'accord des partenaires étrangers.

CONFIDENTIALITE DES DONNEES : lors de votre inscription, nous vous demandons un certain nombre d'éléments afin de procéder à la réservation et à l'inscription au séjour et voyage choisis. Ces données font l'objet d'un traitement informatique. Cette activité est strictement réglementée : le fichier a été déclaré à la CNIL sous le numéro de récépissé 2139986.

Conformément à la loi numéro 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives le concernant. Les données pourront être utilisées par Alliance France dans le cadre de l'exécution du contrat ainsi que pour informer le participant sur les programmes et services offerts par Alliance. Le participant peut s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de ses données en contactant Alliance Nationale YMCA France 5, place de Vénétie 75013 Paris.

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions sera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.



Contact

Cédric GRASER

c.graser@ymca.fr
00 33 (1) 45 83 62 63

Alliance nationale des YMCA France
5, place de Vénétie—75013 Paris
www.ymca.fr / 01 45 83 62 63

Crédit photo :  ymcafrance/frostvalley/québec



Alliance nationale
empowering young people